

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2021
PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt et un, le 27 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 23 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, AVRIL Jérôme, PALLAIS Gilbert, PICCA Serge, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, BONHOURS Nicolas, BARNERON Séverine (19h25), WILHELM Nicolas, THOMASSET Alexandre, ROIBET Amandine, BOURNE Céliana.

Absents excusés : MM ROUX Josiane, LARRA Stéphane, FRANQUET BOURGEON Charline, GUILHOT Caroline

Ont donné pouvoir : M. LARRA Stéphane a donné pouvoir à M. ROUX Gilles
Mme FRANQUET BOURGEON Charline a donné pouvoir à Mme GUILLEMINOT Karine
GUILHOT Caroline a donné pouvoir à M. MOMBARD Dominique, Maire

Conseillers municipaux présents : 19

M. WILHELM Nicolas a été élu secrétaire de séance.

En préambule du Conseil Municipal, MM. Jean-Louis CARON et Denis BOUCHARD, association ACLE, devaient être présents pour la présentation du projet artistique de mise en place d'une œuvre du sculpteur Moursois, serge ROCA. Suite à leur absence, cette présentation est reportée au Conseil Municipal prévu en juin.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2021

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021.
A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021 est approuvé.

Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal

Entendu le rapport de Monsieur le Maire ;
Le conseil municipal,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délibération n° DEL20202605_04 du 26 mai 2020.

Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal dont décisions de renonciation au D.P.U.

N°	Date de la décision	Objet
DEC2021_52	29/03/2021	Contrat d'électricité ancienne Cure - Société ENGIE
		N° 53 à 67 – Délibérations du Conseil Municipal du 30 mars 2021
DEC2021_68	01/04/2021	DIA BGA INVEST 26 / PANETIER - Parcelles cadastrées AA132 Lot D, AA42 1.72 ^{ème} et AA131 1.18 ^{ème} – Le Jardin de Piou, reçue en mairie le 31 mars 2021

DEC2021_69	02/04/2021	DIA GERMAIN / LE DREN – Parcelle cadastrées AE 972 et 971 1/3 Indivis – 19 chemin Claude Marce, reçue en mairie le 02 avril 2021
DEC2021_70	08/04/2021	DIA BLACHE SABADIE / GILLET MEUNIER – Parcelle cadastrée AH557 – Les Grandes Vignes, reçue en mairie le 07 avril 2021
DEC2021_71	08/04/2021	DIA LUCCACIO / NEWLANDS – Parcelle cadastrée AH392 – 7 rue des Quatre Chemins, reçue en mairie le 07 avril 2021
DEC2021_72	08/04/2021	DIA BESACIER / DALMAZ – Parcelles cadastrées AE651 et 657 1/12 ^{ème} – Les Monts du Matin, reçue en mairie le 08 avril 2021
DEC2021_73	10/04/2021	DIA CHATRE CIERI / OLLIER – Parcelle cadastrée AB580 – 15 Domaine du Grand Chemin, reçue en mairie le 09 avril 2021
DEC2021_74	12/04/2021	DIA GRAVELOT / SCI PARO – Parcelle cadastrée AE1083 – 10 impasse du Clos Chambaud, reçue en mairie le 12 avril 2021
DEC2021_75	12/04/2021	DIA GERMAIN / ROMEYER – Parcelles cadastrées AE953, 474 et 476 – 43F rue du Royans, reçue en mairie le 12 avril 2021

DEL2021_80 - Décision modificative n° 2 – Budget principal de la Commune 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal ;

Vu la délibération n° DEL20201215_02 du 15/12/2020 portant vote du budget principal de la Commune 2021 ;

Vu la délibération n° DEL2021_59 du 30/03/2021 portant Décision Modificative n° 1 du budget principal de la Commune 2021 ;

Considérant la nécessité de réaffecter des crédits ;

Entendu le rapport de Monsieur le rapporteur ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **VOTE** les modifications budgétaires suivantes sur le budget principal 2021 de la commune :

Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	023	023	Virement à la section d'investissement	102 000.00 €
	Total des dépenses de fonctionnement			102 000.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	73	73111	Taxes foncières et d'habitation	-8 000.00 €
	73	73212	Dotation de solidarité communautaire	83 000.00 €
	74	7411	Dotation forfaitaire	-3 000.00 €
	74	74121	Dotation de solidarité rurale	2 000.00 €
	74	74834	Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	28 000.00 €
	Total des recettes de fonctionnement			102 000.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
117	21	21318	Autres bâtiments publics	-20 000.00 €
117	21	2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	120 000.00 €
117	21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	3 000.00 €
117	21	2184	Mobilier	3 000.00 €
117	23	2313	Constructions	106 000.00 €
	Total des dépenses d'investissement			212 000.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	021	021	Virement de la section de fonctionnement	102 000.00 €
	13	1321	Etat et établissements nationaux	19 000.00 €
	13	1322	Régions	59 000.00 €
	13	1323	Départements	6 000.00 €

	13	1341	Dotations d'équipements des territoires ruraux	26 000.00 €
	Total des recettes d'investissement			212 000.00 €

DE2021_81 – Demande de subvention – Département de la Drôme – Création de deux classes supplémentaires et d'un préau – Ecole élémentaire Julien VICAT – Bonus Bois

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le rapporteur rappelle à l'assemblée le projet d'extension de l'école élémentaire Julien VICAT, par la création de deux classes supplémentaires et d'un préau.

Il rappelle que l'école accueille à ce jour 215 élèves répartis en 8 classes. Les prévisions d'évolution de l'effectif obligent la Commune à envisager la création de deux classes supplémentaires. Ces dernières seront aménagées dans le préau existant d'environ 100 m². Un nouveau préau sera également réalisé au droit du pignon du préau actuel afin de préserver l'espace de la cour ainsi que l'éclairage des classes.

Ce projet de construction a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département.

Le Département de la Drôme soutient, par un dispositif complémentaire à celui de l'« aide aux Territoires Drômois », la commande publique en faveur de la construction en bois dans une logique de circuit court et incite les Collectivités à valoriser cette ressource au sein de leur projet de construction.

Le marché de travaux intègre une variante obligatoire dans le lot 2 « MOB – Charpente – Couverture », portant sur la certification bois des alpes.

Considérant que cette variante peut être subventionnée par le Département de la Drôme, au titre du dispositif « Bonus Bois Collectivités » ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'insertion dans le marché de travaux de la variante obligatoire « certification bois des alpes » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de la Drôme une aide financière supplémentaire dans le cadre du dispositif « Bonus Bois Collectivités ».

DEL2021_82 – Demande de subvention – Région Auvergne – Rhône-Alpes – Création de deux classes supplémentaires et d'un préau – Ecole élémentaire Julien VICAT - Développer et promouvoir la construction en bois local

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le rapporteur rappelle à l'assemblée le projet d'extension de l'école élémentaire Julien VICAT, par la création de deux classes supplémentaires et d'un préau.

Il rappelle que l'école accueille à ce jour 215 élèves répartis en 8 classes. Les prévisions d'évolution de l'effectif obligent la Commune à envisager la création de deux classes supplémentaires. Ces dernières

seront aménagées dans le préau existant d'environ 100 m². Un nouveau préau sera également réalisé au droit du pignon du préau actuel afin de préserver l'espace de la cour ainsi que l'éclairage des classes.

Ce projet de construction a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes.

La Région Auvergne – Rhône-Alpes soutient, par un dispositif d'appel à projets « Promouvoir et développer la construction en bois local », les collectivités en faveur de la construction en bois valorisant les ressources issues de la région et/ou des massifs limitrophes et transformées sur le territoire d'Auvergne – Rhône-Alpes.

Le marché de travaux intègre une variante obligatoire dans le lot 2 « MOB – Charpente – Couverture », portant sur la certification bois des alpes.

Considérant que cette variante peut être subventionnée par la Région Auvergne – Rhône-Alpes, au titre du dispositif d'appel à projets « Promouvoir et développer la construction en bois local » ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'insertion dans le marché de travaux de la variante obligatoire « certification bois des alpes » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes, une aide financière supplémentaire dans le cadre du dispositif « Promouvoir et développer la construction en bois local ».

Monsieur le Maire précise que l'architecte, maître d'œuvre du projet, est pessimiste quant à la tenue des délais du chantier, suite à des retards, éventuels, dans les livraisons des matériaux, dus à la crise sanitaire actuelle.

Il rappelle également que la Municipalité avait proposé le déménagement de la bibliothèque de l'école pour installer la nouvelle classe si les travaux n'étaient pas terminés pour la rentrée 2021. Cette idée doit être maintenue tant que nous n'en savons pas plus sur les délais de livraison. Jérôme AVRIL se chargera de la commande des mobiliers scolaires.

Le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) prévoit une variante obligatoire concernant le « bois des Alpes ». Cette variante sera maintenue si les délais de livraison du bois des Alpes ne rallongent pas le délai global de construction. De même, cette option sera validée si les livraisons des autres lots ont également du retard.

Le démarrage du chantier est prévu le 1^{er} juin 2021.

DEL2021_83– Valence Romans Agglo – Charte de confiance

Rapporteur : Madame Karine GUILLEMINOT

Arrivée de Mme Séverine BARNERON (19h25).

Depuis la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, les communautés et les métropoles peuvent décider, par délibération du conseil communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance

dans le but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal autant dans sa gouvernance que dans son fonctionnement quotidien.

Lors du conseil communautaire du 1^{er} octobre 2020, Valence romans Agglo a décidé de lancer une réflexion pour le pacte de gouvernance. Aussi, un groupe de travail réunissant des élus volontaires du conseil communautaire s'est réuni entre novembre 2020 et février 2021 pour émettre des propositions relatives aux relations et au dialogue entre les communes et l'intercommunalité et plus généralement avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Ce groupe de travail a instauré ainsi une charte de confiance entre VRA et ses 54 communes ; charte qui a été présentée lors du bureau du 17 mars 2021. Cette charte a pour principal objectif de placer les communes ainsi que les élus au cœur du fonctionnement de l'agglomération.

Conformément à l'article L5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal dispose d'un délai de deux mois à compter de la transmission de cette charte pour communiquer un avis sur ce document.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable sur le projet de charte de confiance, ci-annexé.**

Mme GUILLEMINOT explique le fonctionnement des différentes instances de Valence Romans Agglo.

M. BERNARD relève, qu'à ce jour, les instances dédiées aux usagers n'existent pas.

Mme GUILLEMINOT et M. GOMEZ expliquent que des outils se mettent en place pour aider les usagers dans leur démarche, comme par exemple la possibilité de « chatter » sur leur site internet.

M. ROUX fait part de la difficulté des relations, dans le cadre des services mutualisés. En effet, la Commune sert de « boîte aux lettres », car c'est VRA qui prend les décisions, et pour autant les usagers se retournent vers la mairie quand la décision prise leurs paraît incompréhensible.

Mme BARNERON précise que lors des réunions sur la création de cette charte, il y avait une très forte demande des usagers sur la connaissance de la répartition des tâches entre l'Agglo et les Communes.

M. WILHELM pense qu'il serait opportun pour les usagers de connaître « les portes d'entrée » afin qu'ils puissent diriger leurs questions vers les bons services.

Mmes BARNERON et GUILLEMINOT précisent que le site internet de l'Agglo est très bien fait et permet, notamment grâce à des cartes interactives, de connaître les services à proximité de leur domicile.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit émettre un avis sur cette charte de confiance.

DEL2021_84 – Convention pour desservir et raccorder en ELECTRICITE les parcelles cadastrées AB 537 / 747 / 745 – Le Grand Chemin

Nom du Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur donne lecture, aux membres présents, du projet de convention à passer avec la société AMEGA, représentée par M. Thierry GERMAIN, 12 Côte des Cordeliers à ROMANS SUR ISERE (26100),

dans le but d'assurer les travaux d'extension du réseau d'électricité au droit de leur terrain (parcelles classées constructibles en zone UD, n° AB 537 / 747 / 745, d'une superficie de 5 924 m²).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la prise en charge des travaux de viabilisation des parcelles appartenant à la société AMEGA,
- **DIT** que le montant des travaux, évalué à 6 521.49 € HT, sera imputé sur le budget général de la Commune pour l'année 2021,
- **DIT** que le bénéficiaire, soit la société AMEGA, reversera à la commune le montant HT des travaux réalisés pour son compte, à réception du titre de recette qui sera émis par la commune de Mours,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent, et à représenter la commune dans cette affaire.

Informations / Questions diverses

- **Rénovation énergétique du patrimoine communal – Accompagnement en maîtrise d'œuvre.**

Monsieur le Maire propose la composition d'une commission Ad Hoc pour mener une réflexion sur la transition écologique. Les toits des bâtiments BXM – Pétanque et Bike sont situés plein sud. Il rappelle que la SEM REVALOR avait, lors de sa première étude, calculé la rentabilité de cette transition écologique sur les bâtiments Salle des Fêtes, école et gymnase, par le reversement d'une somme de 24 000 € à la Commune. Les sommes calculées par la SEM REVALOR peuvent être versées en une seule fois aux Communes ou sur une période de plusieurs années.

Mme ROIBET demande si la somme calculée au départ et revalorisée les années suivantes.

Monsieur le Maire lui répond par la négative. La rentabilité calculée par la SEM est une somme fixe. Si les recettes sont plus importantes les années suivantes, c'est la société, qui a réalisé les investissements, qui en bénéficie.

M. PALLAIS rappelle que l'investissement est réalisé sur 25 ans et que la SEM prend en charge le démantèlement au bout de la période.

Cette commission sera composée de : MM. BERNARD Patrick, PALLAIS Gil, ROUX Gilles, BONHOURE Nicolas et WILHELM Nicolas.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les élections des 20 et 27 juin 2021 et demande la présence des élus pour organiser au mieux ces 2 journées.

Le Maire donne le calendrier des prochaines manifestations :

- La Commémoration du 08 mai se fera à 11h30, en comité restreint, pour respecter les consignes sanitaires.
- La Commémoration de la résistance aura lieu le 27 mai prochain à 18h30.

- La kermesse de l'école, si elle peut être organisée, aura lieu le 25 juin. C'est à cette date que la Commune distribuera, aux élèves de CM2 passant en 6^{ème}, les dictionnaires et les clés USB. M. AVRIL se fera confirmer, par la Directrice, l'organisation, ou non, de la Kermesse.

Mme DESSEMOND apporte des précisions sur les manifestations :

- Les inscriptions sont en cours pour les artistes désirant participer au « Chemin des Artistes » qui se tiendra les 9 et 10 octobre 2021. A ce jour, 12 artistes se sont inscrits. Ce sera à la Collectivité de déterminer le nombre maximum de participants. Mme DESSEMOND souhaite donner la priorité aux artistes ayant participé à la manifestation « Art en fête ».
- Le Folklore n'accueillera, cette année, que des troupes françaises, crise sanitaire oblige. De même, les spectacles ne seront organisés que sur les Communes de Romans sur Isère et Bourg de Péage, et ce du 07 au 11 juillet 2021.

Mme GUILLEMINOT demande aux membres de l'assemblée de bloquer les dates des 22 et 23 mai prochains pour la distribution des « Mours Actu ».

Fin de séance à 19H55

A Mours Saint Eusèbe, le 28 avril 2021

Le Secrétaire de séance

Nicolas WILHELM



Le Maire de Mours Saint Eusèbe

Dominique MOMBARD